

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 687

12 juillet 2005

### SOMMAIRE

|  |       |  |       |
|--|-------|--|-------|
| A 3 D International S.A., Strassen . . . . .                           | 32935 | Clearstream Services S.A., Luxembourg . . . . .                          | 32960 |
| A P K, S.à r.l., Automobiles Paul Kreutzer, Luxembourg . . . . .       | 32936 | Clearstream Services S.A., Luxembourg . . . . .                          | 32962 |
| A.M. Consulting International S.A., Bertrange . . . . .                | 32975 | Compact Global Power Group S.A., Luxembourg . . . . .                    | 32945 |
| AACO, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                                   | 32941 | Construction Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                 | 32968 |
| ACM U.S. Growth Strategies Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .           | 32941 | Construction Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                 | 32968 |
| Accounting Revision S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .                   | 32931 | Copac S.A., Dondelange-Kehlen . . . . .                                  | 32945 |
| AD Sicav, Luxembourg . . . . .   | 32939 | Corner Banque (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .                    | 32970 |
| AD Sicav, Luxembourg . . . . .   | 32971 | Delta Stockholdings S.A., Luxembourg . . . . .                           | 32931 |
| Adyton Immobilier S.A. . . . .   | 32933 | Dr Liz Junio, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                             | 32932 |
| AGF Benelux S.A., Luxembourg . . . . .                                 | 32973 | Electric Power Tools Europe Holding B.V., S.à r.l., Luxembourg . . . . . | 32946 |
| AGR Holding International S.A., Luxembourg . . . . .                   | 32970 | Euler Hermes Ré S.A., Luxembourg . . . . .                               | 32960 |
| AJM Technologies S.A. . . . .  | 32934 | Euler Hermes Ré S.A., Luxembourg . . . . .                               | 32960 |
| Amédéon S.A. . . . .   | 32935 | Euro Trading, S.à r.l. . . . .   | 32939 |
| Ariane Finance S.A., Luxembourg . . . . .                              | 32976 | Eurogipa S.A., Luxembourg . . . . .                                      | 32958 |
| Au Palais Gourmand, S.à r.l. . . . .                                   | 32935 | Evolutis Sicav, Luxembourg . . . . .                                     | 32965 |
| Auberge du Brill II, S.à r.l. . . . .                                  | 32935 | Exclulux S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .                                | 32931 |
| Bancroft Immobilier Investissements S.A., Luxembourg . . . . .         | 32974 | Exclusif Emballage, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                       | 32936 |
| Baudoin Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                    | 32962 | Farnese S.A., Luxembourg . . . . .                                       | 32967 |
| BDO Compagnie Fiduciaire S.A., Luxembourg . . . . .                    | 32968 | Finka S.A., Luxembourg . . . . .   | 32974 |
| Blufint S.A., Luxembourg . . . . .                                     | 32944 | Fortum Project Finance S.A., Luxembourg . . . . .                        | 32931 |
| Brianfid-Lux S.A., Luxembourg . . . . .                                | 32975 | Fortuna Banque S.C., Luxembourg . . . . .                                | 32972 |
| Café Nouvelle Génération, S.à r.l. . . . .                             | 32935 | Galeos, S.à r.l. . . . .   | 32935 |
| Carewell, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                               | 32967 | Generas S.A., Société Générale de Réassurances, Luxembourg . . . . .     | 32938 |
| Carewell, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                               | 32967 | Germany Telecommunications 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .             | 32940 |
| Carewell, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                               | 32967 | Germany Telecommunications 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .             | 32940 |
| Carewell, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                               | 32967 | Germany Telecommunications 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .             | 32940 |
| Carlyle/Riverstone Participations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .      | 32959 | Germany Telecommunications 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .             | 32940 |
| Celco S.A., Luxembourg . . . . .                                       | 32969 | Germany Telecommunications 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .             | 32940 |
| Celco S.A., Luxembourg . . . . .                                       | 32969 | H24 International S.A., Luxembourg . . . . .                             | 32942 |
| Ceramis, S.à r.l. . . . .  | 32934 | Hirschmann Electronics Holding S.A., Luxembourg . . . . .                | 32972 |
| Citco (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .                          | 32972 | Hugkazko Holding S.A., Luxembourg . . . . .                              | 32963 |
| Citicorp Investment Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . . | 32971 | Hugkazko Holding S.A., Luxembourg . . . . .                              | 32965 |
| Citicorp Investment Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . . | 32972 | Indralux S.A., Luxembourg . . . . .                                      | 32969 |
| Clay Tiles Investment, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                  | 32974 | International Copyright Institute (ICI) S.A. . . . .                     | 32939 |

|  |       |  |       |
|--|-------|--|-------|
| Investlife Assurance Distribution S.A., Luxembourg .....       | 32963 | PXP, S.à r.l., Luxembourg .....                            | 32972 |
| Iwojima, S.à r.l., Luxembourg .....                            | 32930 | Reggio International S.A., Luxembourg .....                | 32975 |
| Jofasan Holding S.A. ....                                      | 32938 | Sasib Tobacco International S.A., Luxembourg ..            | 32973 |
| Koschorrek Wertstoffagentur, S.à r.l., Grevenmacher .....      | 32934 | SEO, Société Electrique de l'Our S.A., Luxembourg .....    | 32930 |
| LVI Global Investments S.A. ....                               | 32935 | SecureWave S.A., Luxembourg .....                          | 32959 |
| Management & Développement (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..... | 32931 | SecureWave S.A., Luxembourg .....                          | 32959 |
| Millenium Multimédia S.A., Luxembourg .....                    | 32939 | Société Générale d'Ingénierie S.A., Luxembourg .           | 32936 |
| Mittal Steel, S.à r.l., Luxembourg .....                       | 32945 | Station Huss-Jungblut, S.à r.l., Grevenmacher ...          | 32936 |
| Mos Construct Holding S.A. ....                                | 32939 | Stevens, Thomas & Partners S.A. ....                       | 32939 |
| MRG Diffusion S.A., Luxembourg .....                           | 32969 | Studiosat, S.à r.l. ....                                   | 32938 |
| Multi-Buro, S.à r.l., Luxembourg .....                         | 32934 | Tai Holding S.A., Luxembourg .....                         | 32936 |
| Mykerinus Holding S.A., Luxembourg .....                       | 32934 | Thyssenkrupp Ascenseurs Luxembourg, S.à r.l., Howald ..... | 32963 |
| (La) Napoule S.A., Luxembourg .....                            | 32973 | Together Insurance Company S.A., Luxembourg .              | 32931 |
| Nurma, GmbH, Hesperange .....                                  | 32934 | Trimedia-Luxembourg S.A. ....                              | 32934 |
| Ortano Mare Development S.A., Luxembourg ...                   | 32973 | UBP Multifunds II, Sicav, Luxembourg .....                 | 32968 |
| Pacific Verwaltungs und Vertriebs, G.m.b.H., Luxembourg .....  | 32938 | Univexport, S.à r.l. ....                                  | 32938 |
| Parmeria S.A.H., Luxembourg .....                              | 32976 | Wagner & Meyer, S.à r.l., Luxembourg .....                 | 32938 |
| Petits Pas, A.s.b.l., Luxembourg .....                         | 32944 | Windows S.A., Luxembourg .....                             | 32940 |
| Private Equity Group S.A., Luxembourg .....                    | 32970 | Zèbre S.A., Luxembourg .....                               | 32976 |

**SEO, SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.  
H. R. Luxembourg B 5.901.

- In seiner Sitzung vom 9. Mai 2003 hat der Verwaltungsrat den Direktionsausschuss abgeschafft.
- Herr Dr. Gert Maichel, wohnhaft in Dortmund, hat sein Mandat als Administrateur-Délégué mit Wirkung ab 31. August 2003 niedergelegt.
- Frau Octavie Modert, wohnhaft in L-5427 Greiveldange, 5, op den Azéngen, hat ihr Mandat im Verwaltungsrat mit Wirkung ab 9. Juli 2004 niedergelegt.
- Herr Carlo Bartocci, wohnhaft in L-2734 Luxembourg, 25, rue de Wiltz, hat sein Mandat im Verwaltungsrat und als Administrateur-Délégué mit Wirkung ab 1. Januar 2005 niedergelegt.
- Per Umlaufbeschluss vom 6. Januar 2005 wird Herr Etienne Schneider, licencié en sciences commerciales et financières, Conseiller de Gouvernement 1<sup>ère</sup> classe, geboren am 29. Januar 1971 in Dudelange, wohnhaft in L-3762 Tétange, 110, Langertengaass, im Wege der Zuwahl (Kooptation) mit Wirkung ab 6. Januar 2005 für die Restzeit des Mandats von Herrn Bartocci vorläufig zum Mitglied des Verwaltungsrats bestimmt. Die endgültige Wahl findet in der nächsten Generalversammlung statt.

SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024210.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**IWOJIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 72.384.

Suite à la décision de l'associé unique prise au 28 février 2005:

- Sont révoqués de leur fonction de gérant Messieurs Per Bystedt et Alexis Kamarowsky ainsi que la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.
- La société PROGRESS INVEST S.A. et Monsieur Peter Vansant pourront engager la société par leur signature conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 février 2005.

P. Vansant / PROGRESS INVEST S.A.

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC05058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024974.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2005.

**FORTUM PROJECT FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 65.646.

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 17 décembre 2004 de la société FORTUM PROJECT FINANCE S.A. que les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouvel Administrateur A jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2005:

- Mrs. Aapro Marianne Sirkka Hilja;

2. Démission de l'Administrateur A suivant:

- Mr. Viitanen Seppo Antero.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORTUM PROJECT FINANCE S.A.

P. van Denzen / R.J. Schol

Administrateur B / Administrateur B

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020689.3/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

---

**ACCOUNTING REVISION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 3-5, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 78.733.

**DELTA STOCKHOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 30.139.

**EXCLULUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 71, rue Victor Hugo.  
R.C. Luxembourg B 76.553.

**MANAGEMENT & DEVELOPPEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 36.885.

**TOGETHER INSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 78.667.

*Liquidations judiciaires*

Par jugements rendus en date du 30 juin 2005, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- ACCOUNTING REVISION S.A., avec siège social à L-4070 Esch-sur-Alzette, 3-5, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- DELTA STOCKHOLDINGS S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri,

- EXCLULUX S.A., avec siège social à L-4141 Luxembourg, 71 rue Victor Hugo, de fait inconnue à cette adresse,

- MANAGEMENT & DEVELOPPEMENT (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B boulevard du Prince Henri, de fait inconnue à cette adresse,

TOGETHER INSURANCE COMPANY S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Maître Tatiana Bruketa, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 juillet 2005 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître T. Bruketa

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06159. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06160. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06161. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06163. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06164. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(060876.2//45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

---

**DR LIZ JUNIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1922 Luxembourg, 22, rue Auguste Laval.  
R. C. Luxembourg B 107.179.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Dr Liz Junio, médecin-vétérinaire, née à Luxembourg, le 19 août 1965, avec adresse professionnelle à L-1922 Luxembourg, 22, rue Auguste Laval,

2.- Madame Sandra Keser, employée privée, née à Bastogne (Belgique), le 24 septembre 1975, demeurant à B-6687 Bertogne, 423A, Compogne.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DR LIZ JUNIO, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un cabinet de médecin-vétérinaire avec vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations commerciales, financières et industrielles s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2005.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparantes ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

|  |     |
|--|-----|
| 1.- Dr Liz Junio, préqualifiée, quatre cent cinquante parts sociales . . . . . | 450 |
| 2.- Madame Sandra Keser, préqualifiée, cinquante parts sociales. . . . .       | 50  |
| Total: cinq cents parts sociales . . . . .                                     | 500 |

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

Dr Liz Junio, sus-nommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Elle peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1922 Luxembourg, 22, rue Auguste Laval.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Junio, S. Keser, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, vol. 24CS, fol. 9, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 avril 2005.

P. Bettingen.

(030419.3/202/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2005.

### **ADYTON IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 101.023.

M. Benaouda Ali démissionne du poste d'administrateur au sein de la société ADYTON IMMOBILIER SA. La démission est effective à partir 1<sup>er</sup> Octobre 2004.

Roeser, le 14 mars 2005.

A. Benaouda.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04183. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(023736.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**AJM TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 88.784.

M. Benaouda Ali démissionne du poste d'administrateur au sein de la société AJM TECHNOLOGIES SA. La démission est effective à partir 1<sup>er</sup> Octobre 2004.

Roeser, le 14 mars 2005.

A. Benaouda.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04186. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(023737.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**MULTI-BURO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 1, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 28.140.

**MYKERINUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

**NURMA, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Hesperange, 304, route de Thionville.

**KOSCHORREK WERTSTOFFAGENTUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Grevenmacher, 12, route du Vin.

*Clôture de liquidations*

Par quatre jugements du 9 juin 2005, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sixième chambre, siégeant en matière commerciale a prononcé et ordonné, la clôture pour insuffisance d'actif de liquidations des sociétés suivantes:

- 1) NURMA GmbH avec siège social à Hesperange - 304, route de Thionville
- 2) MYKERINUS HOLDING S.A. avec siège social à Luxembourg - 25B, boulevard Royal,
- 3) MULTI-BURO S.A. avec siège social à Luxembourg - 1, rue Glesener,
- 4) KOSCHORREK WERTSTOFFAGENTUR, S.à r.l., avec siège social à Grevenmacher - 12, route du Vin

Pour extrait conforme

N. Nimesgern

*Le Liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01428. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01432. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01432. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01432. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056680.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

**TRIMEDIA-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 40.416.

**CERAMIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 72.923.

*Clôture de liquidation*

Par jugement du 30 juin 2005, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>e</sup> Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation des sociétés TRIMEDIA-LUXEMBOURG S.A., dont le siège social à L-1744 Luxembourg, 19, rue Saint-Hubert, a été dénoncé en date du 16 février 2004 et CERAMIS, S.à r.l., dont le siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, a été dénoncé en date du 7 décembre 2000, et met les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître I. Petricic-Welschen

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02446. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060614.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

- AUBERGE DU BRILL II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
R. C. Luxembourg B 26.309.
- CAFE NOUVELLE GENERATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
R. C. Luxembourg B 80.621.
- AU PALAIS GOURMAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
R. C. Luxembourg B 74.024.
- GALEOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
R. C. Luxembourg B 67.235.

—  
*Liquidations judiciaires*

Par quatre jugements du 3 février 2005 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1989, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- AUBERGE DU BRILL II, S.à r.l.,
- CAFE NOUVELLE GENERATION, S.à r.l.,
- AU PALAIS GOURMAND, S.à r.l.,
- GALEOS, S.à r.l.

Les prédits jugements ont nommé juge commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et ont désigné comme liquidateur Anne Devin-Kessler, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 23 février 2005.

Pour extrait conforme  
M<sup>e</sup> A. Devin-Kessler  
Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01137. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01140. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01142. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01143. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056689.2//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

- A 3 D INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8039 Strassen, 11, rue des Prés.  
R. C. Luxembourg B 58.999.
- AMEDEON S.A., Société Anonyme.**  
**LVI GLOBAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

—  
*Clôture de liquidations*

Par jugements du 7 juillet 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire Christiane Junck en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absences d'actif les opérations de liquidations de:

- la société anonyme A 3 D INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-8039 Strassen, 11, rue des Prés, de fait inconnue à cette adresse,
- la société anonyme AMEDEON S.A., dont le siège social à L-1150 Luxembourg, 287/289 route d'Arlon, a été dénoncé en date du 8 avril 2003,
- la société anonyme LVI GLOBAL INVESTMENTS S.A., dont le siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, a été dénoncé en date du 10 avril 2003,

Ces mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme  
Maître M. Skorochod  
Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04410. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04413. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04416. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059037.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

**EXCLUSIF EMBALLAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R. C. Luxembourg B 48.302.

**A P K, AUTOMOBILES PAUL KREUTZER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.

**STATION HUSS-JUNGLUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 38, route de Luxembourg.

**SOCIETE GENERALE D'INGENIERIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

*Liquidations judiciaires*

Par jugements rendus en date du 9 juin 2005, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- la société à responsabilité limitée EXCLUSIF EMBALLAGE, S.à r.l., avec siège social à L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth

- la société à responsabilité limitée AUTOMOBILES PAUL KREUTZER, S.à r.l., en abrégé APK, S.à r.l., avec siège social à L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis

- la société à responsabilité limitée STATION HUSS-JUNGLUT, S.à r.l., avec siège social à L-6750 Grevenmacher, 38, route de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse

- la société anonyme SOCIETE GENERALE D'INGENIERIE S.A., avec siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1<sup>er</sup> juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Josiane Adams, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances avant le 29 juin 2005 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître J. Adams

*Le Liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02458. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02462. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02463. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02466. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057212.3//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

**TAI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 105.144.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TAI HOLDING S.A., avec siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 105.144), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 décembre 2004, non encore publié au Mémorial C,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Eyal Grumberg, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Yves Murschel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Cynthia Malget, secrétaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement, la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies y compris par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédant.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article quatre (4) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement, la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies y compris par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédant.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: E. Grumberg, Y. Murschel, C. Malget, J. Seckler.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2005, vol. 530, fol. 99, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

J. Seckler.

Junglinster, le 16 mars 2005.

(023712.3/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**JOFASAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 29.081.

**PACIFIC VERWALTUNGS UND VERTRIEBS G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 44, avenue du X Septembre.

**STUDIOSAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****UNIVEXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****WAGNER & MEYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 16, rue de Bonnevoie.

*Liquidations judiciaires*

Par jugement rendu en date du 30 juin 2005, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- la société anonyme JOFASAN HOLDING S.A., ayant eu son siège social à L-1330 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- la société à responsabilité limitée PACIFIC VERWALTUNGS UND VERTRIEBS, G.m.b.H., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 44, avenue du X Septembre, de fait inconnue à cette adresse,

- la société à responsabilité limitée STUDIOSAT, S.à r.l., ayant eu son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

- la société à responsabilité limitée UNIVEXPORT, S.à r.l., ayant eu son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains,

- la société à responsabilité limitée WAGNER & MEYER, S.à r.l., avec siège social à L-1260 Luxembourg, 16, rue de Bonnevoie, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Sandra Alves Roussado, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 juillet 2005 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître S. Alves Roussado

*Le Liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03144. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03146. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03147. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03148. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03149. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(057741.3//42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

**GENERAS S.A., SOCIETE GENERALE DE REASSURANCES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.046.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par vote circulaire du 11 novembre 2004*

Le Conseil prend acte de la démission de son mandat d'Administrateur de Madame Cécile le Bon.

Le Conseil coopte Madame Rebecca Don, comme Administrateur, en remplacement de Madame Cécile le Bon, cooptation qui sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Le Conseil ratifie la signature par la société d'un emploi à temps complet avec Monsieur Christian Martel, Fondateur de pouvoir, en remplacement de Madame Marie-Thérèse Puyo. Le Conseil donne pouvoir à Monsieur Christian Martel pour souscrire toutes affaires de réassurance et signer toute correspondance au nom de GENERAS, conformément aux résolutions du 39<sup>ème</sup> Conseil d'Administration.

*Pour la société GENERAS*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07646. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023976.3/682/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**MOS CONSTRUCT HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
R. C. Luxembourg B 48.220.  
**INTERNATIONAL COPYRIGHT INSTITUTE (ICI), Société Anonyme.**  
**EURO TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**STEVENS, THOMAS & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**  
**MILLENNIUM MULTIMEDIA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 76, rue d'Anvers.

*Liquidations judiciaires*

Par cinq jugements du 26 mai 2005, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> section, siégeant en matière commerciale a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- MOS CONSTRUCT HOLDING S.A., établie et ayant eu son siège social à Luxembourg, 26, rue Michel Rodange
- INTERNATIONAL COPYRIGHT INSTITUTE (ICI) établie et ayant eu son siège social à Luxembourg, 48, avenue de la Liberté
- EURO-TRADING, S.à r.l., établie et ayant eu son siège social à Sandweiler, Zone Industrielle,
- STEVENS, THOMAS & PARTNERS S.A. établie et ayant eu son siège social à Luxembourg, 14, rue d'Anvers
- MILLENNIUM MULTIMEDIA S.A. établie et ayant son siège social à Luxembourg, 76, rue d'Anvers

Ces mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et liquidateur Maître Pierre Feltgen, Avocat à la Cour demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de déposer leurs déclarations de créance au greffe du tribunal d'arrondissement avant le 15 juin 2005.

Pour extrait conforme  
M<sup>e</sup> Pierre Feltgen  
*Liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02880. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02882. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02883. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02887. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02891. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060289.3//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

**AD SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 61.833.

Suite aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 janvier 2005, le conseil d'administration se compose comme suit:

- \* Monsieur Isidoro Albertini,  
Président de BANCA ALBERTINI SYZ & C S.p.A., Via Borgonuovo 16, I-20121 Milan;
- \* Monsieur Alberto Albertini,  
BANCA ALBERTINI SYZ & C S.p.A., Via Borgonuovo 16, I-20121 Milan;
- \* Monsieur Gian Paolo Gamba,  
Head of Business Development, BANCA ALBERTINI SYZ & C S.p.A., Via Borgonuovo 16, I-20121 Milan;
- \* Monsieur Andrea Garbelotto,  
Asset Manager, BANCA ALBERTINI SYZ & C S.p.A., Via Borgonuovo 16, I-20121 Milan;
- \* Monsieur Alberto Santagostino,  
Portfolio Manager, BANCA ALBERTINI SYZ & C S.p.A., Via Borgonuovo 16, I-20121 Milan.

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

*Pour AD SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable*  
DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03257. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024101.3/1126/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**WINDOWS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.  
R. C. Luxembourg B 93.868.

*Liquidation judiciaire*

Par jugement rendu le 25 février 2005 le Tribunal a prononcé la liquidation judiciaire de la S.A. Windows, achat et vente de menuiseries PVC-Bois-Aluminium. Siège social: 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg.

Etablissement principal à Tournon (07300) 25, Grand-rue (France).

Juge commissaire: M. Olivier Delorme, membre du Tribunal.

Liquidation: M. Philippe Charriere, 10, rue Mi Carème à Saint Etienne (42000) (France).

Messieurs les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur dans un délai de 2 mois à compter de l'insertion au BODACC.

J. Morel

*Le greffier du tribunal*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060576.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

---

**GERMANY TELECOMMUNICATIONS 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 75.078.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Signature.

(024042.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**GERMANY TELECOMMUNICATIONS 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 75.078.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Signature.

(024039.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**GERMANY TELECOMMUNICATIONS 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 75.078.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Signature.

(024037.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**GERMANY TELECOMMUNICATIONS 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 75.078.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Signature.

(024046.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**ACM U.S. GROWTH STRATEGIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 50.028.

L'an deux mille quatre le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société d'investissement à capital variable ACM U.S. GROWTH STRATEGIES FUND, (ci-après le «Fonds»), ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 50.028), constituée suivant acte notarié reçu par Maître Reginald Neuman, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 10 mars 1995, numéro 100.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Reginald Neuman, prénommé, le 9 juin 1997 publié au Mémorial C le 5 août 1997, numéro 426.

L'Assemblée est présidée par Nicola Bérard, employé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Gilles Dal Cengio, employé demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Jean-Pierre Hollanders, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le Notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décider la liquidation du Fonds.

2. Si le point 1 est approuvé, nommer le conseil d'administration en qualité de liquidateurs et déterminer leurs pouvoirs et leur rémunération.

II. Une première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 26 octobre 2004, n'a pas été en mesure de délibérer valablement pour défaut de quorum et a dû être reconvoquée.

III. La présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyé, le 10 novembre 2004, par lettre simple à tous les actionnaires et publié au Mémorial, Luxemburger Wort, et au Tageblatt les 10 et 26 novembre 2004.

IV. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les parties présentes.

V. Aucun quorum n'est requis pour cette Assemblée Générale Extraordinaire. Pour être adoptée, chaque résolution doit recueillir le consentement de 2/3 des votes des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Le président requiert le notaire d'acter que le conseil d'administration a décidé de proroger, séance tenante, l'assemblée à quatre semaines.

Le notaire porte à la connaissance de l'assemblée que cette prorogation annule toute décision prise et que la seconde assemblée a le droit de statuer définitivement. Le conseil décide de fixer la nouvelle assemblée au 10 janvier 2005 à 10.00 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire, la présente minute.

Signé: N. Bérard, G. Dal Cengio, J.-P. Hollanders, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 4, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

J. Elvinger.

(022552.2/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

**AACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 88.833.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue au siège social le 2 mars 2005*

L'associé unique de la société a pris ce jour la résolution suivante:

L'associé unique approuve le transfert du siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg avec effet au 15 mars 2005.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

S. Weyders.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024036.3/3258/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**H24 INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 106.609.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. ACT GT LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, P.O. Box 3175,

ici représentée par Madame Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 8 mars 2005,

2. BIND GT LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, P.O. Box 3175,

ici représentée par Madame Marie-Claire Haas, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 8 mars 2005.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de H24 INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, laquelles, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégamme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégamme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

|   |       |
|---|-------|
| 1. ACT GT LIMITED, prénommée, cinq cents actions . . . . .  | 500   |
| 2. BIND GT LIMITED, prénommée, cinq cents actions . . . . . | 500   |
| Total: mille actions . . . . .                              | 1.000 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Mademoiselle Josiane Schmit, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 25 mars 1957, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt;

b) Monsieur Marcel Krier, employé privé, né à Luxembourg, le 31 janvier 1958, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt;

c) Monsieur Riccardo Casacci, employé privé, né à Modena (Italie), le 27 juin 1963, demeurant professionnellement à MC-98000 Monaco, 13, boulevard Princesse Charlotte.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 22.668.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

3. Le siège social est établi à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-C. Haas, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, vol. 147S, fol. 44, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2005.

E. Schlessler.

(023618.3/227/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**BLUFINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 66.918.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1<sup>er</sup> mars 2005*

\* Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Guglielmo Isoardi, Administrateur de sociétés, Via Monserrato, 12, I-12100 Cuneo, de Monsieur Joseph Treis, licencié en sciences économiques, 6, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, de Madame Maria Luisa Isoardi, Administrateur de sociétés, Via Rocavione 10, I-12100 Cuneo et de Monsieur Aloyse Scholtes, Administrateur de sociétés, 44, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Le 1<sup>er</sup> mars 2005.

Certifié sincère et conforme

BLUFINT S.A.

Signature / Signature

Director / Director

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held on March 1st 2005*

\* The mandate of Mr. Guglielmo Isoardi, companies' director, residing in Via Monserrato, 12, I-12100 Cuneo, Mr. Joseph Treis, licencié en sciences économiques, residing in 6, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, Ms. Maria Luisa Isoardi, companies' director, residing in Via Rocavione, 10, I-12100 Cuneo and Mr. Aloyse Scholtes, administrateur de sociétés, residing in 44, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg, as Directors, and the mandate of FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, with registered office at 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, as Statutory Auditor, be renewed for a new statutory term of six years until the Annual General Meeting of 2011.

March 1st, 2005.

For true copy

BLUFINT S.A.

Signature / Signature

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01844. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023857.3/795/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**PETITS PAS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 296, avenue Gaston Diderich.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des membres de l'Association tenue en date du 10 novembre 2004*

En date du 10 novembre 2004, les membres de l'Association décident à l'unanimité de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de l'Association afin de transférer le siège social vers l'adresse suivante:

296, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

PETIS PAS, A.s.b.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024114.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

32945

**COPAC S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-7423 Dondelange-Kehlen, 6, rue du Moulin.  
R. C. Luxembourg B 36.580.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 février 2005 à 10 heures*

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Geert Van Vaerenbergh, qui désigne aux fonctions de secrétaire Mademoiselle Krauss Peggy.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Gérard Lusatti.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- que les Actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau;

- dès lors la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social de la société.

L'Assemblée reconnaît que le fait ci-dessus tel qu'exposé par le Président est exact et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer.

Monsieur le Président rappelle que chaque action donne droit à une voix et que les décisions peuvent être prises à la majorité simple des voix.

*Résolution*

- L'Assemblée approuve l'ordre du jour: le transfert du siège social de la société de L-8391 Nospelt, 29A, rue de Dondelange à L-7423 Dondelange-Kehlen, 6, rue du Moulin. Le siège social est donc établi à Dondelange-Kehlen à partir du 31 juillet 1992.

Le point de l'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à 11 heure après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Signature / Signature / Signature

Secrétaire / Scrutateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC04001. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(023879.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**MITTAL STEEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. GLOBAL STEEL, S.à r.l.).**  
**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 102.046.

Au 3 mars 2005, le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour MITTAL STEEL, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant B

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03406. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(023971.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**COMPACT GLOBAL POWER GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 92.673.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC04030, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024091.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**ELECTRIC POWER TOOLS EUROPE HOLDING B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 100,000.-.**

Registered office: Zwijndrecht, Netherlands.

Principal establishment: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 106.608.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighteenth day of February.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie.

There appeared:

1) The company ELECTRIC POWER TOOLS EUROPE HOLDING B.V., a private company with limited liability organised under the laws of the Netherlands, having its corporate seat at Zwijndrecht, the Netherlands, and with office address at Merwedeweg 7, 3336 LG Zwijndrecht, the Netherlands, registered with the Trade Register at Rotterdam, the Netherlands, under number 243.639.69 (hereinafter «the Company»);

duly represented by M<sup>e</sup> François Brouxel, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy under private seal dated February 18th, 2005,

which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder, and the undersigned notary public will remain attached to the present deed to be registered together with it.

2) The company A&M INDUSTRIES S.à r.l., having its registered office in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B Number 90.617,

duly represented by M<sup>e</sup> François Brouxel, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal dated February 18th, 2005,

which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder, and the notary public will remain attached to the present deed to be registered together with it.

Such appearing party sub 2) is the sole member of the Company.

The appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to act the following resolutions:

I. It results from the resolutions adopted by the above-mentioned sole shareholder of the Company on February 18th, 2005, that:

i) it was decided among others to establish the principal establishment, effective place of control and management of the Company in Luxembourg whereas its statutory office is kept in the Netherlands effective as of February 18th, 2005;

ii) power was granted to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to perform all actions and formalities in Luxembourg in relation to the transfer of the establishment, effective place of control and management of the Company to Luxembourg.

II. It results from the resolutions adopted by the board of the Company held on February 14th, 2005, that the Company resolved to migrate its management place in Luxembourg, the activities of the Company have been stopped in the Netherlands as per February 18th, 2005.

III. It results from a legal opinion issued by the law firm BIRD & BIRD that:

1. The Company is duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands as a legal entity in the form of a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

2. The laws of the Netherlands do not prohibit the Company to transfer its principal establishment, effective place of control and management to Luxembourg whereas its statutory office is kept in the Netherlands.

3. The laws of Netherlands authorize the transfer of the principal establishment, effective place of control and management of the Company with continuity of the legal entity of the Company and without dissolution of the Company.

4. The Company has the necessary corporate power and authority to transfer its principal establishment, effective place of control and management to Luxembourg.

5. The Company has taken all corporate action required under the laws of the Netherlands in order to authorize the transfer of its principal establishment, effective place of control and management to Luxembourg.

6. No order, consent, approval, license, authorization or validation of or exemption by any government or public body or authority of the Netherlands or any sub-division thereof is required to authorize under the laws of the Netherlands the transfer of the principal establishment, effective place of control and management of the Company to Luxembourg.

7. The effective date of the transfer of the principal establishment, effective place of control and management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg shall be the date at which the Company's principal establishment in the Netherlands shall be deregistered with the Trade Register and the execution, before a Luxembourg notary, takes place of a notarial record of proceedings of the meeting of shareholders of the Company.

8. The transfer of the principal establishment of the Company shall not be deemed to operate to:

a) create a new legal entity; or

b) prejudice or affect the continuity of the Company.

IV. It results from the balance sheet of the Company as at December 31st, 2004 that:

a) the share capital of the Company is fully subscribed and paid in;

b) the issued and paid up share capital of the Company is fixed at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) divided into two thousand (2,000) corporate units of fifty Euro (EUR 50.-) each.

c) The net book value of the Company corresponds at least to the legal minimum amount of the share capital of a private limited liability company.

A copy of the above-mentioned resolutions of the sole shareholder of the Company and of the resolutions adopted by the Board of the Company, the above mentioned legal opinion, and the balance sheet after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary public will remain attached to the present deed to be registered together with it.

V. The estimated fair market value of the equity of the Company on migration amounts to EUR 670,377.- (six hundred seventy thousand three hundred and seventy-seven Euro), which is computed as the Euro equivalent of the U.S. dollar consideration which has been (actual amount) and will be (estimated amount) paid by the sole member of the Company to acquire the Company's stock pursuant to the Stock Purchase Agreement entered into between ATLAS COPCO AB, ATLAS COPCO NORTH AMERICA INC and TECHTRONIC INDUSTRIES CO. LTD. dated 28 August 2004 and as amended by the Amendment N<sup>o</sup>. 1 to the Stock Purchase Agreement dated 31 December 2004 (which are collectively referred to as the «SPA»).

VI. The total consideration which has and will be paid by the sole member of the Company to acquire the Company's stock shall be computed as the Pre-Adjusted Purchase Price for the Company as indicated in Schedule 3.2(d) of the SPA (US\$8,807k) minus the Continuing Business Indebtedness at closing as defined in Section 1.1 of the SPA (US\$16,905.1k) plus the Estimated Included Cash at closing as described in Section 2.2 of the SPA plus a final adjustment to reflect the excess of the actual Included Cash as at closing over the Estimated Included Cash as described in Section 2.2 of the SPA plus a final adjustment amount equal to the excess of the Closing Net Capital Employed over the Benchmark Net Capital Employed as described in Section 4.3 of the SPA. Since the final adjustment in respect of the Net Capital Employed will not be determined for a period of up to 120 days after 3 January 2005, it is proposed that the currently estimated fair market value of the Company's stock on the migration date will be reviewed at the next board meeting after the final purchase price of the Company is known. The above mentioned amounts in USD have been translated into EUR at the rate prevailing on payment date.

VII. The estimated fair market value of the Company's investments in participations amounts to EUR 2,335,934.- (two million three hundred thirty-five thousand nine hundred thirty-four Euro). As the fair market value of the Company's stock is based on and reflects the aggregate value of its investment in participations less its Continuing Business Indebtedness, it is also proposed that the individual fair market values of the Company's investment in participations on the migration date will be considered at the next board meeting after the final purchase price of the Company's stock has been determined.»

VIII. Pursuant to such Extraordinary General Meeting, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

The management place of the Company has been transferred from Zwijndrecht, the Netherlands, to the Grand Duchy of Luxembourg without dissolution of the Company but with continuation of its legal personality, with effect as per February 18th, 2005 in accordance with the laws of the Netherlands.

*Second resolution*

The activities of the Company have been stopped in the Netherlands as per February 18th, 2005.

*Third resolution*

The estimated fair market value of the equity of the Company on migration amounts to EUR 670,377.- (six hundred seventy thousand three hundred seventy-seven Euro).

The currently estimated fair market value of the Company's stock on the migration date will be reviewed at the next board meeting of the Company after the final purchase price of the Company is known.

*Fourth resolution*

The estimated fair market value of the Company's investments in participations amounts to EUR 2,335,934.- (two million three hundred thirty-five thousand nine hundred thirty-four Euro).

The individual fair market values of the Company's investment in participations on the migration date will be considered at the next board meeting after the final purchase price of the Company's stock has been determined.

*Fifth resolution*

The share capital of the Company is fixed at EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) divided into 2,000 (two thousand) corporate units at accounting value of EUR 50.- (fifty Euro) per unit.

*Sixth resolution*

As a consequence of such transfer and for the purposes that the Company continues to be regarded under the laws of the Netherlands as a validly incorporated Dutch company, the Articles of Association of the Company have been adapted, so as to make them comply, in substance, with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and shall henceforth read as follows:

**«Chapter I. Definitions**

**Art. 1.** In these articles of association, the following expressions shall have the following meanings:

- a) shares: the parts into which the issued and authorised capital of the company is divided under the articles of association;
- b) shareholders: holders of shares in the capital of the company;
- c) general meeting: the body of the company formed by the shareholders;
- d) general meeting of shareholders: the meeting of the general meeting;
- e) distributable part of the net assets: that part of the company's net assets which exceeds the aggregate of the issued capital and the reserves which must be maintained by virtue of law;

- f) management board: the corporate body which is charged with the management of the company;
- g) annual accounts: the balance sheet and profit and loss account with the explanatory notes;
- h) annual meeting: the general meeting of shareholders held for the purpose of discussion and adoption of the annual accounts;
- i) company: the company to which these articles of association relate.

## **Chapter II. Name and Seat**

### **Art. 2.**

1. The company is a private company with limited liability.
2. The name of the company is ELECTRIC POWER TOOLS EUROPE HOLDING B.V.
3. The company has its registered seat in Zwijndrecht, the Netherlands. The effective place of management and control of the company is in Luxembourg city and shall remain in the Grand-Duchy of Luxembourg. The effective place of management may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting.
4. The company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand-Duchy of Luxembourg, the Netherlands, and abroad.

## **Objects - Duration**

### **Art. 3.**

1. The objects of the company are:
  - to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, companies or enterprises;
  - to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interests in property as the company shall deem fit;
  - to incorporate, to participate in any way whatsoever, to manage and to supervise enterprises and companies;
  - to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
  - to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
  - to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans advances or guarantees;
  - to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;
  - to render services to enterprises and companies;
  - to finance enterprises and companies, grant loans, advances or guarantees to third parties;
  - to obtain, manage and exploit real estate and items of property in general;
  - to perform all kind of industrial, financial and commercial activities;
  - finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.
2. The company is constituted for an indefinite period of time.
3. The company will not cease to exist as a result of death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

## **Chapter III. Capital and Shares - Register Issued and Authorised Capital**

### **Art. 4.**

1. The issued and authorised capital amounts to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), divided into two thousand (2,000) shares, each share having a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-).
2. All shares are to be registered shares. No share certificates shall be issued.

### **Register of Shareholders**

- Art. 5.** The management board shall keep a register in which the names and addresses of all shareholders are recorded.

## **Chapter IV. Issuance of Shares - Own Shares, Issuance of Shares**

### **Art. 6.**

1. The issuance of shares may only be effected pursuant to a resolution of the general meeting.
2. The issuance of a share shall furthermore require a deed executed before a notary.

### **Conditions of Issuance, Rights of Pre-emption**

### **Art. 7.**

1. A resolution for the issuance of shares shall stipulate the price and further conditions of the issuance.
2. Upon issuance of shares, each shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate amount of his shares, subject to the limitations set by law as the case may be.
3. Shareholders shall have a similar right of pre-emption if options are granted to subscribe for shares.
4. Prior to each single issuance, the pre-emption right may be limited or excluded by the general meeting.

### **Payment for the Shares**

### **Art. 8.**

1. The full nominal amount must be paid in on issue.
2. Payment for a share must be made in cash insofar as no other manner of payment has been agreed on. Payment in foreign currency can be made only after approval by the company.

### Own Shares

#### Art. 9.

1. When issuing shares, the company shall not be entitled to subscribe for its own shares.
2. Subject to the legal requirements, the company may acquire fully paid in shares in its own capital, either for no value or provided that:
  - a. the distributable part of the net assets is at least equal to the purchase price; and
  - b. the nominal amount of the shares thereof to be acquired, and of the shares already held by the company and its subsidiaries, does not exceed one half of the issued capital; and
  - c. the acquisition has been authorised by the general meeting or by another body of the company, designated in this respect by the general meeting by a majority of the votes cast representing at least three quarters of the issued capital.
3. For the validity of the acquisition, the amount of equity appearing from the last adopted balance sheet, reduced by the acquisition price for shares in the capital of the company and distributions out of profits or reserves to others, which have become due by the company and its subsidiaries after the balance sheet date, shall be decisive. An acquisition in accordance with paragraph 2 shall not be permitted, if more than six (6) months have elapsed after the end of a financial year without the annual accounts being adopted.
4. An acquisition of shares in contravention of paragraph 2 shall be null and void.
5. The disposal of shares held by the company shall be effected pursuant to a resolution of the general meeting, insofar as the general meeting has not designated another body of the company in this respect. The resolution to dispose of such shares shall also stipulate the conditions of the disposal. The disposal of shares held by the company shall be effected with due observance to the provisions of the blocking clause as laid down in Chapter VI below.
6. No voting rights may be exercised in the general meeting for any share held by the company or any of its subsidiaries.

### Chapter V. Transfer of Shares

#### Art. 10.

1. The transfer of a share or the transfer of a right in rem thereon shall require a deed, executed before a notary, to which the transferor and the transferee shall be parties.
2. Unless the company itself is party to the legal act, the rights attached to the shares can only be exercised after the company has acknowledged said legal act or said deed has been served on it in accordance with the relevant provisions of the laws.
3. If a share is pledged or the owner creates a usufruct in a share, the voting right cannot be assigned to the beneficiary of the usufruct or the pledge.
4. The company shall not cooperate on the issuance of shares which are divided in their ownership amongst more than one shareholder, such as depositary receipts, co-ownership, usufruct and bare-ownership and shall not attach any voting rights to such divided shares.

### Chapter VI. Blocking Clause

#### Art. 11.

1. In order to be valid, any transfer of shares shall require the approval of the general meeting in accordance with the provisions of this article. No approval is required if:
  - all shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall remain valid for three (3) months only;
  - a shareholder is obligated by law to transfer his shares to a prior shareholder;
  - the shares are transferred to another shareholder of the company.
2. A shareholder who wishes to transfer shares - in this article also referred to as the «applicant» - shall give notice of such intention to the management board by registered letter or against a receipt, which notice shall specify the number of shares he wishes to transfer, the person(s) to whom he wishes to transfer the shares and the price.
3. The management board shall be obliged to call a general meeting to be held within six (6) weeks of receiving the applicant's notification. The convening notice shall state the content of the notification.
4. If the general meeting grants the approval requested, the transfer must take place within three (3) months thereafter.
5. If the general meeting refuses to grant its approval, the general meeting must, simultaneously with its refusal of the approval, inform the applicant of one or more other parties interested to purchase for cash all shares to which the request for approval relates, at a price at least equal to the price which the applicant has specified in the request.
6. If the situation under paragraph 5 above occurs, and if the applicant and the interested parties specified by the general meeting and accepted by the applicant do not agree on the price and the method of determining the price, such price shall be determined by the external auditor of the company and otherwise by one or more independent experts based upon the economic value.
7. The applicant shall remain entitled to withdraw his offer until the expiry of one (1) month after the determination of aforesaid price has been communicated to him in writing.
8. The costs of determining the price shall be borne:
  - a. by the applicant if he withdraws;
  - b. by the applicant as to one half and the purchaser as to the other half (in proportion to the number of shares purchased by each such purchaser if there are several purchasers);
  - c. by the company, in cases not falling under a or b.

9. The company itself can only be an interested party as referred to in paragraph 5 of this article with the consent of the applicant.

### **Chapter VII. Management Board**

**Art. 12.** The management of the company shall be constituted by a management board, consisting of one or more members, called managing directors.

#### **Appointment - Suspension and Dismissal**

**Art. 13.**

1. The general meeting shall appoint the members of the management board.
2. A member of the management board may at any time be suspended or dismissed by the general meeting with or without justified cause.

#### **Duties of the Management Board - Decision Making Process - Allocation of Duties**

**Art. 14.**

1. Subject to the restrictions imposed by these articles of association, the management board shall be entrusted with the management of the company.
2. The management board may lay down rules regarding its own decision making process.
3. The board may adopt resolutions in meetings with a simple majority of the members of the management board present.
4. It may also adopt resolutions without holding a meeting, provided that the resolution is adopted in writing or by fax, telegram, telex, electronic mail («e-mail») or by any other suitable telecommunication means, and all managing directors have expressed themselves in favour of the proposal.
5. A meeting of the management board may be convened by any of the members of the management board by notice sent to any and all members specifying the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.
6. Any member may participate in a meeting of the management board by appointing in writing or by fax, telegram, telex, electronic mail («e-mail») or by any other suitable telecommunication means, a proxy.

#### **Representation**

**Art. 15.**

1. The management board shall be authorized to represent the company. Two members of the management board acting jointly are also authorized to represent the company.
2. The management board may grant a power of attorney or another continuing power of representation to other persons. The attorney-in-fact can represent the company within the bounds of his power of representation.
3. In the event of a conflict of interest between the company and a member of the management board, the company shall be represented by two (2) or more of the other members of the management board. The general meeting shall at all times be competent to designate one or more other persons for this purpose. If it concerns a conflict of interest between the company and all members of the management board, or the sole member of the management board, the company shall be represented by one or more persons to be designated by the general meeting.

#### **Absence or Prevention**

**Art. 16.** If a member of the management board is absent or prevented from performing his duties, the remaining members or member of the management board shall be temporarily entrusted with the entire management of the company. If all members of the management board, or the sole member of the management board, are absent or prevented from performing their duties, the management of the company shall be temporarily entrusted to the person designated for this purpose by the general meeting.

### **Chapter VIII. Annual Accounts - Profits - Financial Year**

**Art. 17.**

1. The financial year shall be the calendar year.
2. Annually, not later than five (5) months after the end of the financial year - unless by reason of special circumstances this term is extended by the general meeting by not more than six (6) months - the management board shall draw up the annual accounts.
3. The annual accounts shall be signed by all members of the management board. If the signature of one or more from them is lacking, this shall be stated and reasons given.
4. The general meeting shall adopt the annual accounts. Adoption of the annual accounts shall not discharge from liability a member of the management board. By adopting a separate resolution, the general meeting shall discharge from liability the members of the management board.
5. The company shall publish the annual accounts within eight days following the adoption thereof, unless a statutory exemption is applicable.

#### **Profits**

**Art. 18.**

1. The general meeting shall determine the allocation of accrued profits.
2. Dividends may be paid only up to an amount which does not exceed the amount of the distributable part of the net assets.
3. Dividends shall be paid after the adoption of the annual accounts from which it appears that the payment of dividends is permissible.

4. The general meeting may, subject to due observance of paragraph 2, resolve to pay one or more interim dividends before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts prepared by the board of management showing that sufficient funds are available for distribution or to make payments to the charge of any reserve which need not be maintained by virtue of the law.

#### **Chapter IX. General Meeting of Shareholders - Annual Meeting - Other Meetings - Convening**

##### **Art. 19.**

1. The annual meeting shall be held annually, and not later than six months after the end of the financial year, for the purpose of discussion and adoption of the annual accounts.

2. Other general meetings of shareholders shall be held as often as the management board deems such necessary and when required by law.

3. General meetings of shareholders shall be convened by the management board, by letter mailed to the addresses of the shareholders as shown in the register of shareholders.

4. Convocation shall take place not later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting. If the period was shorter or if no convocation has taken place, valid resolutions can only be adopted by unanimous votes in a meeting where the entire issued capital is present or represented. The provision of the previous sentence applies accordingly in respect of matters which were not mentioned on the agenda in the convening notice.

5. The general meeting shall itself appoint its chairman.

6. The members of the management board shall, as such, have the right to give advice in the general meeting of shareholders.

7. Each share confers the right to cast one vote.

8. To the extent that the law or these articles do not require a qualified majority or quorum, all resolutions of the general meeting shall be adopted by a simple majority of the votes cast.

9. If there is a tie of votes cast for a proposal, such proposal is thus rejected.

#### **Qualified Majority - Resolutions Outside Meetings**

##### **Art. 20.**

1. Resolutions of the general meeting:

a. to amend the company's articles of association; or

b. to liquidate the company, shall only be capable of being adopted by a majority of shareholders representing three quarters of the issued share capital.

2. Resolutions to dismiss a member of the management board shall only be capable of being adopted with a majority of at least two thirds of the votes cast, provided that this majority represents at least more than half of the issued share capital.

In the event of the required quorum not being represented, no second meeting shall be convened.

3. Resolutions of the general meeting may also be adopted in writing without recourse to a general meeting of shareholders if the number of shareholders does not exceed twenty-five and provided that they are adopted by a unanimous vote representing the entire issued capital.

#### **Chapter X. Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 21.**

1. The general meeting may at any time resolve to dissolve and liquidate the company.

2. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting in accordance with the relevant provisions of any applicable laws.

3. The balance remaining after payment of debts shall be transferred to the shareholders in proportion to the aggregate amount of their shareholdings.»

##### *Seventh resolution*

It results from the above-mentioned sole shareholder's resolutions that the Company shall have its domicile at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis as of February 18th, 2005.

##### *Eighth resolution*

The Company shall operate in Luxembourg under the form of a «Société à responsabilité limitée» with the Memorandum and Articles of Association as stated above.

##### *Ninth resolution*

It results from the above-mentioned sole shareholder's resolutions adopted on February 18th, 2005 that the Company will be managed by the following persons:

- Dr. Rudolf Matthias Hartz, director, born in Stuttgart (Germany) on January 19th, 1959, residing professionally at 1806, 18/F., Central Plaza, 18, Harbour Road, Wanchai, Hong Kong;

- Mr. Ake Gustav Sundby, director, born in Gavle (Sweden) on April 28th, 1948, residing professionally at Tirolerstr. 28, D-70329 Stuttgart, Germany;

- Mr. Kjell Ake Pettersson, director, born in Annedal (Sweden) on January 10th, 1953, residing professionally at Max-Eyth-str. 7, D-71364 Winnenden, Germany;

- Mr. François Brouxel, lawyer, born in Metz (France) on September 16th, 1966, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Luxembourg.

### Declaration

The appearing parties, represented as here above stated, discharge the undersigned notary public from any liability relating to the application and execution of the legal requirements in the Netherlands and of their consequences, of which they undertakes to assume itself by signing the present deed, the full liability.

### Expenses

The Company refers to article 3.2. of the law on contribution duty, which provides for capital duty exemption, insofar as the Company has been subject to contribution duty within the Netherlands.

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 3.500.- (three thousand five hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1) La société ELECTRIC POWER TOOLS EUROPE HOLDING B.V., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Zwijndrecht, Pays-Bas, et établie à Merwedeweg 7, 3336 LG Zwijndrecht, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas, sous le numéro 243.639.69 (ci-après la «Société»);

dûment représentée par Maître François Brouxel, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 février 2005,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2) La société A&M INDUSTRIES S.à r.l., ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.617,

dûment représentée par Maître François Brouxel, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 février 2005,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante sub 2) est l'associée unique de la Société.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont demandé au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

I. Il résulte des résolutions prises par la prédite associée unique de la Société le 18 février 2005, que:

i) il a été décidé entre autre d'établir à compter du 18 février 2005 le principal établissement, lieu de direction et de contrôle effectif de la Société à Luxembourg alors que son siège statutaire restera effectif aux Pays-Bas;

ii) il a été donné pouvoir à tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS d'effectuer tout acte et formalités à Luxembourg en relation avec le transfert du principal établissement, lieu de direction et de contrôle effectif de la Société à Luxembourg.

II. Il résulte des résolutions prises par le conseil de la Société tenu en date du 14 février 2005, que la Société a décidé de transférer son siège de direction à Luxembourg, que les activités de la Société ont cessé aux Pays-Bas en date du 18 février 2005.

III. Il résulte d'un «legal opinion» émise par l'étude BIRD & BIRD que:

1. La Société est dûment constituée et existe valablement selon les lois des Pays-Bas, en tant qu'entité juridique sous la forme d'une société à responsabilité limitée (bestolen vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

2. Les lois des Pays-Bas n'interdisent pas à la Société de transférer son principal établissement, lieu de direction et de contrôle effectif à Luxembourg alors que le siège statutaire restera aux Pays-Bas.

3. Les lois des Pays-Bas permettent le transfert du principal établissement, lieu de direction et de contrôle effectif de la Société avec continuation de la personnalité juridique de la Société et sans dissolution de la Société.

4. La Société a les pouvoirs sociaux et l'autorité nécessaires pour transférer son principal établissement, lieu de direction et de contrôle effectif à Luxembourg.

5. La Société a effectué tous les actes sociaux nécessaires requis par les lois des Pays-Bas pour autoriser ce transfert du principal établissement, lieu de direction et de contrôle effectif à Luxembourg.

6. Aucun ordre, consentement, accord, licence, autorisation, validation ou exemption d'un gouvernement, personne publique, autorité des Pays-Bas ou sous division quelconque n'est requise pour autoriser le transfert du principal établissement, lieu de direction et de contrôle effectif à Luxembourg.

7. La date effective du transfert du principal établissement, lieu de direction et de contrôle effectif de la Société à Luxembourg sera la date à laquelle le principal établissement de la Société aux Pays-Bas aura été radié du registre du

commerce et la date à laquelle sera signé devant un notaire luxembourgeois l'acte notarié enregistrant l'exécution de la décision de l'assemblée des associés de la Société.

8. Le transfert de l'établissement principal de la Société n'est pas réputé:

- a) créer une nouvelle entité juridique; ou
- b) préjudicier ou affecter la continuité de la Société.

IV. Il résulte du bilan de la Société au 31 décembre 2004 que:

- a) le capital social de la Société a été entièrement souscrit et libéré.
- b) le capital social souscrit et libéré de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en deux mille (2.000) parts sociales de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.
- c) La valeur comptable de la Société correspond au moins au capital social minimum légal d'une société à responsabilité limitée.

Une copie du procès-verbal des prérites résolutions de l'associée unique de la Société et des résolutions prises par le conseil de la Société, le prédit «legal opinion», et le bilan après avoir été signés ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. La valeur marchande réelle estimée du capital de la Société lors du transfert s'élève à EUR 670.377,- (six cent soixante-dix mille trois cent soixante-dix-sept euros), comptabilisée comme l'équivalent en euro de la contre-valeur en US dollar, laquelle a été (montant actuel) et sera (montant estimé) payé par l'associée unique de la Société afin d'acquérir les parts de la Société conformément au Contrat de Cession d'Actions conclu entre ATLAS COPCO AB, ATLAS COPCO NORTH AMERICA INC. et TECHTRONIC INDUSTRIES CO. LTD en date du 28 août 2004 et modifié par l'Amendement No. 1 au Contrat de Cession d'Actions en date du 31 décembre 2004 (collectivement définis par «SPA»).

VI. La contre-valeur totale qui a été et sera payée par l'associée unique de la Société afin d'acquérir les parts de la Société devra être comptabilisée comme le Prix de Vente Pré-Fixé pour la Société tel qu'indiqué à l'Annexe 3.2(d) du SPA (US\$ 8.807k) réduit par l'Endettement Continu de l'Activité au terme de la transaction comme défini à la Section 1.1 du SPA (US\$ 16.905,1k) augmenté par le Montant Comptant Inclus Estimé au terme de la transaction comme décrit à la Section 2.2 du SPA augmenté par un ajustement final égal à l'excédent du Montant Comptant actuel au terme de la transaction sur le Montant Comptant Inclus Estimé comme décrit à la Section 2.2. du SPA augmenté par un ajustement final égal à l'excédent du Capital Net de Clôture Utilisé sur le Capital Net de Référence Utilisé comme décrit à la Section 4.3 du SPA. Puisque l'ajustement final relatif au Capital Net Utilisé ne sera pas déterminé pendant une période de 120 jours maximum après le 3 janvier 2005, il est proposé que la valeur marchande actuellement estimée des parts de la Société à la date de transfert sera revue lors du prochain conseil de gérance après que le prix de vente final de la Société soit connu. Les montants mentionnés ci-dessus en USD ont été convertis en EUR au taux applicable à la date du paiement.

VII. La valeur marchande réelle estimée des investissements de la Société dans des participations s'élève à EUR 2.335.934,- (deux millions trois cent trente-cinq mille neuf cent trente-quatre euros). Puisque la valeur marchande réelle des parts de la Société se base sur et reflète la valeur totale de ses investissements dans des participations réduit par son Endettement Continu de l'Activité, il est également proposé que les valeurs marchandes réelles individuelles des investissements de la Société dans des participations à la date de transfert seront revue lors du prochain conseil de gérance après que le prix de vente final de la Société soit connu.

VIII. Suite à ladite assemblée générale extraordinaire, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Le lieu de direction effective de la Société a été transféré de Zwijndrecht, Pays-Bas, vers le Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique, avec effet au 18 février 2005 conformément aux lois des Pays-Bas.

*Deuxième résolution*

Les activités de la Société ont cessé aux Pays-Bas à compter du 18 février 2005.

*Troisième résolution*

La valeur marchande réelle estimée du capital de la Société lors du transfert s'élève à EUR 670.377,- (six cent soixante-dix mille trois cent soixante-dix-sept euros).

La valeur marchande actuellement estimée des parts de la Société à la date de transfert sera revue lors du prochain conseil de gérance après que le prix de vente final de la Société soit connu.

*Quatrième résolution*

La valeur marchande réelle estimée des investissements de la Société dans des participations s'élève à EUR 2.335.934,- (deux millions trois cent trente-cinq mille neuf cent trente-quatre euros).

Les valeurs marchandes réelles individuelles des investissements de la Société dans des participations à la date de transfert seront revues lors du prochain conseil de gérance après que le prix de vente final de la Société soit connu.

*Cinquième résolution*

Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en deux mille (2.000) parts sociales de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

*Sixième résolution*

En conséquence du présent transfert et afin que la Société continue à être considérée par les lois des Pays-Bas comme une société néerlandaise valablement constituée, les statuts de la Société ont été adaptés afin de les mettre en conformité, en substance, avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg et devront être lus de la manière suivante:

### «Chapitre I<sup>er</sup>. Définitions

**Art. 1<sup>er</sup>.** Dans ces statuts, les expressions suivantes auront le sens suivant:

- a. parts sociales: les parts sociales dans lesquelles le capital émis et autorisé de la Société est divisé selon les statuts;
- b. associés: détenteur de parts dans le capital de la Société;
- c. assemblée générale: l'organe de la Société formé par les associés;
- d. assemblée générale des associés: la réunion de l'assemblée générale;
- e. part distribuable des actifs nets: la part des actifs nets de la Société qui excède l'ensemble du capital émis et les réserves légales;
- f. conseil de gérance: l'organe sociétaire en charge de la gestion de la Société;
- g. comptes annuels: le bilan, les comptes de pertes et profits et notes explicatives;
- h. assemblée annuelle: l'assemblée générale des associés tenue pour discuter et approuver les comptes annuels;
- i. société: la société à laquelle les présents statuts font référence.

### Chapitre II. Nom et Siège

**Art. 2.**

1. La Société est une société à responsabilité limitée.
2. Le nom de la Société est ELECTRIC POWER TOOLS EUROPE HOLDING B.V.
3. La Société a son siège social à Zwijndrecht, Pays-Bas. Le lieu de direction et de contrôle effectif de la Société est à Luxembourg-Ville.  
Le lieu de direction effective pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale.
4. La Société pourra avoir des bureaux et succursales (établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'aux Pays-Bas ou à l'étranger.

### Objet - Durée

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

- de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre;
  - d'acquérir au moyen de participations, apports, souscriptions, achat ou options, négociation ou tout autres moyens, des valeurs mobilières, droits, brevets ou licences, ou autre propriété, droits et intérêts en propriété que la Société estime appropriés;
  - de constituer, participer sous quelque forme que ce soit, gérer et superviser des entreprises et sociétés;
  - de détenir, gérer, développer, vendre ou disposer de son portefeuille, en intégralité ou en partie, pour la contrepartie que la Société estimera appropriée, et en particulier pour des parts sociales ou valeurs mobilières de toutes sociétés achetant la même chose;
  - d'entrer, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
  - d'accorder à toute société holding, succursale, ou filiale du groupe, ou toute autre société associée à la Société de quelque manière que ce soit, ou ladite société holding, succursale ou filiale du groupe, dans laquelle la Société a un intérêt financier direct ou indirect, toute assistance, prêts ou garanties;
  - d'emprunter ou de se procurer de l'argent par tous les moyens et d'assurer le remboursement de tout argent emprunté;
  - de rendre des services à des entreprises ou à des sociétés;
  - de financer des entreprises ou des sociétés, accorder des prêts, avances ou garanties à des tiers;
  - d'obtenir, gérer et exploiter des biens immeubles et des éléments de propriété en général;
  - d'effectuer tout type d'activités financières ou commerciales;
  - enfin, d'accomplir toute opération en rapport direct ou indirect avec son objet.
2. La Société est établie pour une durée indéterminée.
  3. La Société ne cessera pas d'exister par la mort, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un quelconque de ses associés.

### Chapitre III. Capital et Parts Sociales - Registre - Capital Souscrit et Autorisé

**Art. 4.**

1. Le capital souscrit et autorisé s'élève à cent mille euros (EUR 100.000,-), divisé en deux mille (2.000) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-).
2. Toutes les parts sociales sont nominatives. Aucun certificat de parts sociales ne sera émis.

### Registre des Associés

**Art. 5.** Le conseil de gérance devra tenir un registre dans lequel figureront les noms et adresses de tous les associés.

### Chapitre IV. Emission de Parts Sociales - Parts Sociales Propres - Emission de Parts Sociales

**Art. 6.**

1. L'émission de parts sociales ne pourra avoir lieu que par résolution de l'assemblée générale.
2. En outre, l'émission d'une part sociale requiert un acte notarié.

### Conditions d'Emission - Droit de Préemption

**Art. 7.**

1. Une résolution d'émission de parts sociales stipulera le prix et les conditions de leur émission.
2. Chaque associé aura sur l'émission de parts sociales un droit de préemption en proportion du montant total de ses parts, soumis le cas échéant aux limitations légales.

3. Les associés auront un droit identique de préemption si des options de souscription de parts sociales sont accordées.

4. Préalablement à toute émission, le droit de préemption pourra être limité ou exclu par l'assemblée générale.

#### **Paiement des Parts Sociales**

##### **Art. 8.**

1. Le montant nominal total doit être payé à l'émission.

2. Le paiement d'une part sociale doit être effectué en espèce aussi longtemps qu'aucun autre mode de paiement n'aura été convenu. Le paiement en devise étrangère ne peut être fait qu'après l'accord de la société.

#### **Parts Sociales Propres**

##### **Art. 9.**

1. Lors de l'émission de parts sociales, la société ne pourra pas souscrire à ses propres parts sociales.

2. En conformité avec les exigences légales, la société pourra acquérir des parts sociales entièrement libérées dans son propre capital, soit sans contrepartie, soit à condition que:

a. la partie distribuable des actifs nets est au moins égale au prix d'achat; et

b. le montant nominal des parts sociales à acquérir par la société elle-même, et les parts sociales déjà détenues par la société et ses filiales ne dépasse pas la moitié du capital souscrit; et

c. l'acquisition a été autorisée par l'assemblée générale ou par un autre organe de la société, désigné à cet effet par l'assemblée générale à une majorité des voix représentant au moins trois quart du capital souscrit.

3. Pour que l'acquisition soit valable, le montant du capital résultant du dernier bilan adopté, diminué du prix d'acquisition des parts sociales dans le capital de la société et des distributions effectuées sur base des profits ou réserves, dues par la société et ses filiales après la date du bilan, sera décisif. Une acquisition en conformité avec le paragraphe 2 ne sera pas autorisée après un délai de six (6) mois suivant la fin de l'exercice social sans que les comptes annuels n'aient été approuvés.

4. Une acquisition de parts sociales contraire au paragraphe 2 est nulle et non avenue.

5. La cession des parts sociales détenues par la société sera effectuée conformément à une résolution de l'assemblée générale, aussi longtemps que l'assemblée générale n'aura pas désigné un autre organe de la société à cet effet. La décision de céder de telles parts sociales devra également préciser les conditions de la cession. La cession de parts sociales détenues par la société devra être exécutée en observant les prévisions de la clause de blocage prévue au chapitre VI ci-dessous.

6. Aucun droit de vote ne pourra être exercé en assemblée générale pour les parts sociales détenues par la société ou une de ses filiales.

#### **Chapitre V. Transfert de Parts**

##### **Art. 10.**

1. Le transfert de parts sociales ou le transfert d'un droit in rem sur une part nécessite un acte notarié exécuté devant notaire, auquel le cédant et le cessionnaire devront être parties.

2. Sauf si la société est partie à l'acte légal, les droits attachés aux parts sociales ne peuvent seulement être exercés qu'après que la société a accepté ledit acte légal ou que ledit acte légal a été signifié en conformité avec les dispositions légales applicables.

3. Si une part sociale est nantie ou si son propriétaire crée un usufruit, le droit de vote ne pourra pas être transmis au bénéficiaire de l'usufruit ou du nantissement.

4. La société refusera d'émettre des parts sociales dont la propriété est démembrée entre plus d'un associé tels que «depository receipt», co-propriété, usufruit, nue-propriété et n'accordera aucun droit de vote à de telles parts démembrées.

#### **Chapitre VI. Clause de Blocage**

##### **Art. 11.**

1. Afin d'être valable, tout transfert de parts nécessite l'approbation de l'assemblée générale conformément aux dispositions de cet article. L'approbation n'est pas nécessaire si:

- tous les associés ont approuvé le transfert envisagé par écrit, lequel accord restera valable pour une durée de trois (3) mois uniquement;

- un associé est obligé par la loi de transférer ses parts à un associé prioritaire;

- les parts sont transférées à un autre associé de la société.

2. Un associé qui souhaite transférer ses parts - dans cet article, défini également comme «le demandeur» devra notifier le conseil de gérance de son intention, par lettre recommandée ou contre reçu, laquelle notification devra spécifier le nombre de parts qu'il souhaite transférer, la (es) personne(s) à laquelle, auxquelles, il souhaite transférer les parts et le prix.

3. Le conseil de gérance devra convoquer une assemblée générale qui devra se tenir dans les six (6) semaines suivant la réception de la notification du demandeur. Le contenu de la notification devra figurer sur la convocation.

4. Si l'assemblée générale donne son approbation, le transfert devra avoir lieu dans les trois (3) mois qui suivront.

5. Si l'assemblée générale refuse de donner son accord, l'assemblée générale devra, simultanément à son refus, informer le demandeur d'une ou de plusieurs autres parties intéressées par l'achat en espèce des parts sociales concernées par l'approbation, à un prix au moins égal au prix stipulé dans la notification du demandeur.

6. Si la situation prévue par le paragraphe 5 ci-dessus se présente, et si le demandeur et les parties intéressées spécifiées par l'assemblée générale et acceptées par le demandeur ne sont pas en accord avec le prix et la méthode de

détermination du prix, ce prix devra être déterminé par un auditeur externe à la société ou par un ou plusieurs experts indépendants sur base de la valeur économique.

7. Le demandeur pourra retirer son offre après expiration d'un délai d'un (1) mois après que la détermination du prix mentionnée ci-dessus, lui aura été communiquée par écrit.

8. Le coût de la détermination du prix devra être supporté:

a. par le demandeur s'il se retire son offre;  
b. par le demandeur pour la moitié et par l'acheteur pour l'autre moitié (en proportion des parts achetées par chacun des acheteurs s'il y a plusieurs acheteurs);

c. par la société, si les cas a. et b. ne sont pas visés.

9. La société elle-même pourra être partie intéressée comme visé au paragraphe 5 de cet article avec l'accord du demandeur.

## Chapitre VII. Conseil de Gérance

**Art. 12.** La gérance de la société sera assurée par un conseil de gérance, composé d'un ou plusieurs membres, appelés gérants.

### Nomination - Suspension et Destitution

#### Art. 13.

1. L'assemblée générale nomme les membres du conseil de gérance.

2. Un membre du conseil de gérance peut à tout moment être suspendu ou destitué par l'assemblée générale avec ou sans cause légitimes.

### Fonctions du Conseil de Gérance - Prise de Décision - Répartition des Fonctions

#### Art. 14.

1. Sous réserves des restrictions imposées par les présents statuts, le conseil de gérance sera en charge de la gestion de la société.

2. Le conseil de gérance établit des règles concernant sa prise de décisions.

3. Le conseil de gérance adopte des résolutions en assemblée à la majorité simple des membres présents du conseil de gérance.

4. Il pourra aussi prendre des résolutions sans tenir une assemblée, à condition que les résolutions soient adoptées par écrit ou par fax, télégramme, télex, message électronique («courriel») ou par tout autre moyen de télécommunication approprié, et que tous les gérants aient exprimé leur accord avec cette proposition.

5. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout membre du conseil de gérance par une convocation envoyée à tous les membres indiquant l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

6. Chacun des membres peut participer à la réunion du conseil de gérance en nommant par écrit ou par fax, télégramme, télex, courrier électronique («courriel») ou tout autre moyen de télécommunication, approprié, un mandataire.

### Représentation

#### Art. 15.

1. Le conseil de gérance est autorisé à représenter la société. Deux membres du conseil de gérance agissant conjointement sont également autorisés à représenter la société.

2. Le conseil de gérance pourra donner mandat ou tout pouvoir de représentation à d'autres personnes. Le mandataire peut représenter la société dans les limites de son pouvoir de représentation.

3. Dans le cas d'un conflit d'intérêt entre la société et les membres du conseil de gérance, la société sera représentée par deux (2) ou plus des autres membres du conseil de gérance. L'assemblée générale sera à tout moment compétente pour désigner une ou plusieurs personnes dans ce but. S'il s'agit d'un conflit d'intérêt entre la société et tous les membres du conseil de gérance, ou le seul membre du conseil de gérance, la société sera représentée par une ou plusieurs personnes désignées par l'assemblée générale.

### Absence ou Empêchement

**Art. 16.** Si un membre du conseil de gérance est absent ou empêché d'accomplir ses devoirs, les membres restants ou le membre du conseil de gérance seront temporairement chargés de l'ensemble de la gérance de la société. Si tous les membres du conseil de gérance, ou le seul membre du conseil de gérance, sont absents ou empêchés d'accomplir leurs devoirs, la gérance de la société sera temporairement confiée à une personne désignée à cet effet par l'assemblée générale.

## Chapitre VIII. Comptes Annuels - Profits - Exercice Social

#### Art. 17.

1. L'année sociale correspond à l'année civile.

2. Chaque année, au plus tard dans les cinq (5) mois qui suivent la fin de l'année sociale - sauf si en cas de circonstances spéciales ce délai est prolongé par l'assemblée générale à six (6) mois - au plus, le conseil de gérance doit établir les comptes annuels.

3. Les comptes annuels seront signés par tous les membres du conseil de gérance. Si une signature ou plus venaient à manquer, il devra en être pris acte et des explications fournies.

4. L'assemblée générale approuve les comptes annuels. L'approbation des comptes annuels ne décharge pas un membre du conseil de gérance de sa responsabilité. Par l'approbation d'une résolution séparée, l'assemblée générale décharge les membres du conseil de gérance de leur responsabilité.

5. La société doit publier les comptes annuels dans les huit jours de leur approbation, sauf en cas d'applicabilité d'une exemption prévue dans les statuts.

### Profits

#### Art. 18.

1. L'assemblée générale détermine l'allocation des résultats cumulés.
2. Des dividendes seront payés jusqu'à un montant n'excédant pas la part distribuable des actifs nets.
3. Des dividendes seront payés après l'approbation des comptes annuels desquels ressortent que le paiement de dividendes est permis.
4. L'assemblée générale peut, sous réserve d'observer le paragraphe 2, décider de payer un ou plusieurs dividendes intérimaires avant la fin de l'année sociale sur base d'un état des comptes de la société établi par le conseil de gérance montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués ou d'effectuer des paiements sur le compte de toute réserve rendue nécessaire en vertu de la loi.

### Chapitre IX. Assemblée Générale des Associés - Assemblée Annuelle - Autres Assemblées - Convocation

#### Art. 19.

1. L'assemblée annuelle aura lieu tous les ans, dans un délai de six mois après la fin de l'année sociale, afin de discuter et d'approuver les comptes annuels.
2. D'autres assemblées générales des associés auront lieu aussi souvent que le conseil de gérance l'estime nécessaire et lorsque la loi l'exige.
3. Les assemblées générales d'associés sont convoquées par le conseil de gérance, par lettre envoyée à l'adresse des associés telle qu'indiquée dans le registre des associés.
4. La convocation sera faite au plus tard le quinzième jour précédent le jour de l'assemblée. Si le délai est plus court ou s'il n'y a pas eu de convocation, les résolutions ne seront valablement prises qu'à l'unanimité des voix de l'assemblée où l'ensemble du capital social sera présent ou représenté. Les dispositions précédentes du présent paragraphe s'appliquent également aux affaires non mentionnées dans l'agenda inséré dans la convocation.
5. L'assemblée générale désigne elle-même son président.
6. Les membres du conseil de gérance pourront, en tant que tel, donner des avis lors de l'assemblée générale des associés.
7. Chaque part sociale donne droit à une voix.
8. Sous réserves que la loi ou les statuts ne requièrent pas un quorum ou une majorité qualifiée, toutes les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix.
9. Si une proposition fait l'objet d'une égalité dans les votes comptabilisés, cette proposition sera rejetée.

### Majorité Qualifiée - Résolutions Hors Assemblée

#### Art. 20.

1. Les résolutions de l'assemblée générale décidant de:
  - a. modifier les statuts de la société; ou
  - b. liquider la société,
 peuvent seulement être prises par une majorité des associés représentant trois quart du capital social.
2. Les résolutions visant à révoquer un membre du conseil de gérance peuvent seulement être prises par une majorité des deux tiers des voix, étant entendu que cette majorité représente au moins la moitié du capital social. Si le quorum requis n'est pas réuni, une deuxième assemblée ne sera pas convoquée.
3. Les résolutions de l'assemblée générale peuvent être adoptées par écrit sans avoir recours à une assemblée générale des associés si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq et à condition qu'elles soient adoptées par un vote unanime représentant l'ensemble du capital social.

### Chapitre X. Dissolution - Liquidation

#### Liquidation

#### Art. 21.

1. L'assemblée générale peut à tout moment décider de la dissolution ou de la liquidation de la société.
2. La liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale conformément aux dispositions légales applicables.
3. Le solde après paiement des dettes sera transféré aux associés en proportion du montant de leur participation.

#### *Septième résolution*

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique que la Société sera domiciliée à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à compter du 18 février 2005.

#### *Huitième résolution*

La Société existera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une «Société à responsabilité limitée» avec les statuts dressés ci-dessus.

#### *Neuvième résolution*

Il résulte des résolutions mentionnées ci-dessus et prises par l'associée unique le 18 février 2005 que la Société sera gérée par les personnes suivantes:

- Dr. Rudolf Matthias Hartz, administrateur, né à Stuttgart (Allemagne) le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement à 1806, 18/F., Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong;

- M. Ake Gustav Sundby, administrateur, né à Gavle (Suède) le 28 avril 1948, demeurant professionnellement à Tiro-lerstr. 28, D-70329 Stuttgart, Allemagne;
- M. Kjell Ake Pettersson, administrateur, né à Annedal (Suède) le 10 janvier 1953, demeurant professionnellement à Max-Eyth-str. 7, D-71364 Winnenden, Allemagne;
- M. François Brouxel, avocat, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Luxembourg.

*Déclaration*

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déchargent le notaire soussigné de toute responsabilité relative à l'application et l'exécution des demandes légales aux Pays-Bas et à leurs conséquences, pour lesquelles elles assument elles-mêmes en signant le présent acte, l'entière responsabilité.

*Frais*

La Société se rapporte à l'article 3.2 de la loi sur le droit d'apport, qui prévoit une exemption du droit d'apport étant donné que la société a été soumise au droit d'apport aux Pays-Bas.

Les dépenses, frais, rémunération ou charge de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 3.500,- (trois mille cinq cents Euro).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur la demande des parties comparantes, dûment représentées, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes, il est spécifié qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Brouxel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, vol. 147S, fol. 20, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 mars 2005.

T. Metzler.

(023625.3/222/779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**EUROGIPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 66.266.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 26 mai 2004*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échu, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

*Administrateurs:*

MM. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur;

Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur.

*Commissaire:*

- FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes, pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2005.

EUROGIPA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03985. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(024256.3/815/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**SecureWave S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 57.428.

—  
**ACTE RECTIFICATIF**

L'an deux mille cinq, le quatorze mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Yasmin Gabriel, avocat, demeurant à Luxembourg,  
agissant au nom et pour compte de la société SecureWave S.A., avec siège social à L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare,

en vertu de procurations qui sont restées annexées à un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 décembre 2004, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Cette dernière a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Dans le prédit acte, il a été indiqué erronément à plusieurs reprises dans les articles 6.5 et 17 de la version française les mots «directeur» respectivement «directeurs»,

alors qu'il y a lieu de lire «Administrateur» respectivement «Administrateurs.»

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Gabriel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, vol. 147S, fol. 47, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(023911.3/230/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**SecureWave S.A., Société Anonyme,  
(anc. DIGITALWAVE, S.à r.l.).**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 57.428.

—  
Statuts coordonnés suivant l'acte n° 312 du 14 mars 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(023912.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**CARLYLE/RIVERSTONE PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital: EUR 18.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 104.545.

—  
Suite à un transfert de parts sociales, les sept cent vingt (720) parts sociales représentant l'intégralité du capital social au montant de dix-huit mille euro (18.000,- EUR) sont détenues à partir du 19 novembre 2004 comme suit:

| Associé   | Parts sociales |
|---|----------------|
| CARLYLE/RIVERSTONE GLOBAL ENERGY AND POWER FUND II (CAYMAN) L.P . . . . . | 720            |
| Total . . . . .   | 720            |

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC01915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023984.3/4170/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**EULER HERMES RE, Société Anonyme,  
(anc. EULER RE).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 36.134.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC03027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EULER HERMES RE*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(023981.3/682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**EULER HERMES RE, Société Anonyme,  
(anc. EULER RE).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 36.134.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 10 février 2005*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Frédéric Biziere comme Administrateur en remplacement de SOGE-CORE S.A. et renouvelle son mandat, ainsi que le mandat d'Administrateur de Monsieur Benoît des Cressonnières, de Monsieur Christian Feltesse et de Monsieur Philippe Simonet.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'assemblée décide de reconduire la mission du Réviseur Indépendant MAZARS LUXEMBOURG. Sa mission viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2005.

*Pour la société EULER HERMES RE*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC03026. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023979.3/682/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**CLEARSTREAM SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 60.911.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLEARSTREAM SERVICES, ayant son siège social à Senningerberg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 60.911, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 septembre 1997 publié au Mémorial, Recueil C, numéro 718 du 23 décembre 1997. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juin 2001.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Sylvie Bouffa, employée privée, demeurant à Mont-St-Martin,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nancy Maraite, employée privée, demeurant à Habay-la-Vieille.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social à Luxembourg.
2. Extension de l'objet social.
3. Modification afférente des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que deux actionnaires détenant ensemble 299.900 actions sont représentées à la présente assemblée, le troisième actionnaire détenant 100 actions n'étant ni présent ni représenté à la présente assemblée générale, malgré la convocation qui lui a été envoyée par lettre recommandée en date du 14 février 2005.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Senningerberg à L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy et de modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social de la Société et par conséquent de rajouter un paragraphe nouveau entre le premier et le deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts conçu comme suit:

«3.2 Une activité supplémentaire consiste dans la prestation des services suivants:

- Fournir aux établissements de crédits, aux PSF, OPC ou aux fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger, dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, des services d'administration qui sont inhérents à l'activité professionnelle du donneur d'ordre.

- Prendre en charge le fonctionnement de systèmes informatiques et de réseaux de communication faisant partie du dispositif informatique et de communication propre d'établissements de crédit, PSF, OPC ou de fonds de pension de droit luxembourgeois ou étranger, y compris le traitement informatique ou le transfert de données enregistrées dans leur système informatique et en complément de ce qui précède, la délivrance de services de développement d'applications, test et maintenance, analyses de systèmes, programmation de systèmes, design de network, réalisation, solution et analyse de problèmes, design et réalisation de projets de sécurité et tous autres services s'y rapportant.»

L'ancien paragraphe 3.2 devient le paragraphe 3.3.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand five, on the twenty-eighth of February.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of CLEARSTREAM SERVICES, a société anonyme having its registered office in Senningerberg, registered in the trade register of Luxembourg under number B 60.911, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 September, 1997, published in the Mémorial, Recueil C, number 718 on 23 December, 1997. The articles of incorporation of the Corporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 June 2001.

The meeting was opened at 10.00 with Sylvie Bouffa, employee, residing in Mont-St-Martin, in the chair, who appointed as secretary Marina Muller, employee, residing in Athus.

The meeting elected as scrutineer Nancy Maraite, employee, residing in Habay-la-Vieille.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer of the registered office to Luxembourg.
2. Extension of the object of the Company.
3. Modification of the Articles of Incorporation.

II. That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III. That two shareholders holding together 299,900 shares are represented at the present meeting. The third shareholder, holding 100 shares, having been duly convened by registered mail on 14 February 2005, is neither present nor represented at this meeting.

IV. That the present meeting representing more than 50% of the share capital, is regularly constituted and as such may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to transfer the registered office from Senningerberg to L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy and consequently the first sentence of the first paragraph of article 2 of the Articles of Incorporation is amended and will now read as follows:

«The Company's registered office shall be located in Luxembourg.»

*Second resolution*

The general meeting decides to extend the object of the Company and consequently to insert a new paragraph between paragraph 1 and 2 of article 3 of the Articles of Incorporation which has the following wording:

«Additional object of the Company consists in providing the following services:

- Providing to credit institutions, FSP, investments funds and pension funds registered under Luxembourg law or foreign law, in the framework of a sub-service provision agreement, administrative services which are inherent to the professional activities of the contractor;

- Taking charge of the functioning of IT systems and communication networks being part of the own IT and communication network of credit institutions, FSP, investments funds and pension funds of Luxembourg law or foreign law, including the IT treatment or the transfer of data stored in their IT system, and in addition to the above the delivery of application development, testing and maintenance, system analysis, system programming, network design, implementation and problem analysis and resolution, security project design and implementation, and all other additional services related hereto.»

Paragraph 3.2 will be henceforth 3.3.

There being no further items on the agenda, the meeting is terminated.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the appearer and in case of divergencies between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Signé: S. Bouffa, N. Maraite, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2005, vol. 23CS, fol. 85, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

F. Baden.

(023744.3/200/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**CLEARSTREAM SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 60.911.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(023745.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**BAUDOIN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 102.153.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 7 mars 2005 que SYDNEY NOMINEES LIMITED a cédé cinq cents (500) parts sociales de la Société à P RETOS INVESTMENT (CAYMAN) LIMITED, une société constituée et régie selon les lois des Iles Cayman ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-145816.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

A. Schwachtgen

*Notaire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC02097. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(024011.3/230/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**THYSSENKRUPP ASCENSEURS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 13, rue des Joncs.  
R. C. Luxembourg B 25.146.

 —  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2005, que:  
- la démission de Monsieur Edwin Pottomvils de sa fonction de gérant technique est acceptée,  
- la démission de Monsieur Peter Gendelmeyer de sa fonction de gérant administratif est acceptée,  
- la nomination de Monsieur Wampach Clément, né le 15 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant à L-8216 Mamer, 3, rue de Bertrange, au poste de gérant technique, est entérinée à date du 26 février 2005 pour une période indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024005.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**INVESTLIFE ASSURANCE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.559.

 —  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale de la société en date du 28 février 2005 que:  
L'assemblée générale a accepté la démission de ERNST & YOUNG en sa qualité de réviseur.  
L'assemblée générale a nommé Madame Bénédicte Burgun, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 26, boulevard Royal, L-2449 comme commissaire aux comptes en remplacement de ERNST & YOUNG S.A. dont elle terminera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVESTLIFE ASSURANCE DISTRIBUTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC01960. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024002.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**HUGKAZKO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 106.022.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de HUGKAZKO HOLDING S.A. (la «Société»), une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 26 janvier 2005, en voie de formalisation.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Angé, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Meunier, économiste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de quatre millions neuf cent soixante-neuf mille euros (4.969.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingt-seize mille neuf cents

(496.900) actions nouvelles, chacune avec valeur nominale de dix euros (10,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

2. Acceptation à la souscription et à la libération intégrale en numéraire de soixante mille (60.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par TRUST TRIERE, un trust établi à Helvetia Court, South Esplanade, St. Peter Port, Guernesey, cent dix mille (110.000) actions nouvelles d'une valeur nominale dix euros (10,- EUR) chacune; par MARANATHA FUND LTD., une société établie et ayant son siège social à Lyford Manor, Lyford Cay, P.O. Box N-7776, Nassau (Bahamas) et trois cent vingt-six mille neuf cents (326.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et par FORTIS LUXEMBOURG VIE S.A. une société anonyme établie au 16 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, les actionnaires existants ayant, dans la mesure nécessaire, renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

3. Modification du premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de quatre millions neuf cent soixante-neuf mille euros (4.969.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à un montant de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) divisé en cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingt-seize mille neuf cents (496.900) actions nouvelles, chacune avec valeur nominale de dix euros (10,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire renoncé à leur droit préférentiel de souscription et décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, les sociétés suivantes:

a) MARANATHA FUND LTD., une société régie par les lois des Bahamas, établie et ayant son siège social à Lyford Manor, Lyford Cay, P.O. Box N-7776, Nassau (Bahamas);

à concurrence de cent dix mille (110.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune;

b) TRUST TRIERE, un trust régi par les lois de Guernesey, établi à Helvetia Court, South Esplanade, St. Peter Port, Guernesey, représenté par son trustee CREDIT SUISSE TRUST LIMITED, avec même siège social que celui du trust,

à concurrence de soixante mille (60.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune;

c) FORTIS LUXEMBOURG VIE S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

à concurrence de trois cent vingt-six mille neuf cents (326.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, avec adresse professionnelle au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial des trois (3) souscripteurs susnommés,

en vertu de trois (3) procurations lui données, les 25, 26 et 27 janvier 2005,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui,

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de MARANATHA FUND LTD, TRUST TRIERE et FORTIS LUXEMBOURG VIE S.A., prénommés aux quatre cent quatre-vingt-seize mille neuf cents (496.900) actions nouvellement émises par la Société, chacun le nombre pour lequel il a été admis et les libérées intégralement par des versements en numéraire.

Les souscripteurs susmentionnés, par leur représentant susnommé, déclarent en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire, et que la somme totale de quatre millions neuf cent soixante-neuf mille euros (4.969.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à cet alinéa premier de l'article cinq (5) des statuts de la Société, la teneur suivante:

**Art. 5. (Premier alinéa).** «Le capital souscrit est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à cinquante-deux mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-M. Bettinger, P. Angé, A. Meunier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 février 2005, vol. 891, fol. 43, case 12. – Reçu 49.690 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux (Luxembourg), le 16 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(023751.3/239/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**HUGKAZKO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 106.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2005.

J.-J. Wagner

Notaire

(023752.3/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**EVOLUTIS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 87.783.

L'an deux mille cinq, le dix-sept février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable EVOLUTIS SICAV, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1105 du 18 juillet 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 543 du 26 mai 2004,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 87.783.

*Bureau*

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Gelhay, Directeur, demeurant à Halanzy (Belgique).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Manuella Piron, employée privée, demeurant à Limerlé (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Martine Vermeersch, employée privée, demeurant à Libramont (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

*Exposé du président*

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La présente assemblée à l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur.

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.

4. Divers.

II. La présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés:

- au journal Luxemburger Wort du 27 janvier 2005 et du 8 février 2005;

- au journal Tageblatt du 27 janvier 2005 et du 8 février 2005;

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 75 du 27 janvier 2005, et numéro 109 du 7 février 2005.

Par convocation contenant l'ordre du jour pour la présente assemblée, adressée aux actionnaires nominatifs par lettre missive, le 27 janvier 2005.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été posés au bureau pour inspection.

III. Il résulte de la liste de présence que sur les dix-neuf mille neuf cent soixante (19.960) actions actuellement en circulation, quinze mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (15.994) actions sont présentes ou dûment représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurants à son ordre du jour, étant donné que le quorum d'actionnaires présents ou représentés imposé par la loi et les statuts a été atteint.

#### *Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. L'assemblée se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

#### *Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution volontaire de la Société et prononce sa mise en liquidation avec effet immédiat.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, la société BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 25.459, représentée à la fois par Monsieur Jean-Michel Gelhay, Directeur, né à Arlon (Belgique) le 1<sup>er</sup> décembre 1949, et Monsieur Donald Villeneuve, Conseiller de Direction, né à Québec (Canada) le 23 avril 1963, demeurant tous deux professionnellement à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

##### *Troisième résolution*

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée. Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et pourra s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur pourra sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-M. Gelhay, M. Vermeersch, M. Piron, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, vol. 147S, fol. 14, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 mars 2005.

T. Metzler.

(023743.3/222/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**CAREWELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 55.339.

Les comptes annuels au 31 mai 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00623, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

A. Schwachtgen  
Notaire

(024003.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**CAREWELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 55.339.

Les comptes annuels au 31 mai 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00620, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

A. Schwachtgen  
Notaire

(024004.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**CAREWELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 55.339.

Les comptes annuels au 31 mai 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00618, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

A. Schwachtgen  
Notaire

(024007.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**CAREWELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 55.339.

Les comptes de clôture au 24 novembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC03096, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

A. Schwachtgen  
Notaire

(024008.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**FARNESE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 70.202.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration  
Signature

(024066.3/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 47.846.090,88.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 87.926.

Suite à un transfert de part intervenu en date du 9 mars 2005, Madame Maria Dolores Fernandez Lores a cédé 1 part sociale de CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l. d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix euros soixante-douze cents (90,72 EUR) à Monsieur Alvaro Gomis Fernandez, étudiant, demeurant à calle Marqués de Lozoya, N° 127C, Madrid, Espagne.

Luxembourg, le 9 mars 2005.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024012.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 87.926.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Extraordinaire des Associés tenue le 9 mars 2005*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission avec effet au 9 mars 2005 de Madame Maria Dolores Fernandez Lores en tant que gérant de la Société a été acceptée.

2. M. Alvaro Gomis Fernandez, étudiant, résidant à calle Marqués de Lozoya, N° 127C, Madrid, Espagne, a été nommé avec effet au 9 mars 2005, gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024010.3/275/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 71.178.

Messieurs Armand Haas et Edmond Ries ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2005.

Luxembourg, le 15 mars 2005

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024067.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**UBP MULTIFUNDS II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 98.691.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 novembre 2004*

En date du 2 novembre 2004, le Conseil d'Administration a décidé:

\* d'accepter, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2004, la démission de Monsieur Ronald Richter en qualité d'administrateur de la Société;

\* de coopter Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2004, en remplacement de Monsieur Ronald Richter démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 7 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024170.3/1024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**INDRALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 96.615.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mars 2005*

Après délibération, le Conseil prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Transfert du siège social de la Société à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;
2. Révocation de Monsieur Alain Strivay de son mandat de commissaire aux comptes;
3. Nomination de la société A.A.C.O, S.à r.l., comme nouveau commissaire aux comptes;
4. Signature d'un nouveau contrat de domiciliation avec la société T.A.S.L, S.à r.l.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

Pour extrait conforme

Pour *INDRALUX S.A.*

T.A.S.L, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024031.3/3258/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**CELCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 69.105.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024071.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**CELCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 69.105.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 mars 2005 que:

\* Le terme de leurs mandats étant arrivé à échéance, Monsieur Yves Schmit, Madame Carine Bittler et Maître André Harpes ont été réélus aux postes d'Administrateurs, ainsi que la Société de Gestion COMPTABLE, S.à r.l., au poste de Commissaire aux Comptes de la société pour une durée de 5 ans.

Le mandat d'Administrateur-délégué de Madame Carine Bittler est également renouvelé pour une durée de 5 ans, Madame Carine Bittler disposera d'un pouvoir de signature individuel dans les limites de l'article 60 de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024074.3/1285/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**MRG DIFFUSION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.167.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart

Notaire

(024109.3/207/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**PRIVATE EQUITY GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 84.023.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société tenue en session extraordinaire*

*à Luxembourg le 16 mars 2005 à 10.30 heures*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Jean-Paul Goerens et de Madame Colette Wohl comme administrateurs de la société et nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires:

a) Monsieur Nicolas Derbakh, né le 18 novembre 1969 à Sverdlosk, Russie, Conseil Economique, demeurant à 1727 Luxembourg, 28, rue Arthur Herchen,

b) Monsieur Philippe Sautreaux, né le 18 janvier 1962 à Besançon, France, Consultant, demeurant à F-57100 Thionville, 5, chemin du Colombier.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs dont l'échéance est à l'issue de l'assemblée de 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège de la Société du 5, boulevard Royal, à Luxembourg au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

S. Perrier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024076.3/1053/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**AGR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.592.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 janvier 2005*

- Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Giampaolo Tolomelli de son mandat d'administrateur, avec effet au 23 février 2005.

AGR HOLDING INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur Cat. B / Administrateur Cat. A

*Extract of the Resolutions taken at the Meeting of the Board of Directors held on February 23, 2005*

- The resignation of Mr. Giampaolo Tolomelli, as Director, is acknowledged with effect February 23rd, 2005.

Certified true copy

AGR HOLDING INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Director Cat. B / Director Cat. A

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03700. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024092.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**CORNER BANQUE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 10, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 30.880.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

CORNER BANQUE (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(024110.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**AD SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 61.833.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour AD SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(024099.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 38.087.

Extract of the Annual General Meeting of Shareholders held on March 15th, 2005 at 11.00 a.m.

Upon motion duly made and seconded, it was resolved:

- The Meeting of Shareholders approved the re-election of Mr Jay Gerken as Director (Chairman) for a period of one year, ending on the date of the next Annual General Meeting.
- The Meeting of Shareholders approved the re-election of Mrs Ursula Schliessler as Director for a period of one year, ending on the date of the next Annual General Meeting.
- The Meeting of Shareholders approved the re-election of Mr Simon Airey as Director for a period of one year, ending on the date of the next Annual General Meeting.
- The Meeting of Shareholders approved the re-election of Mr John Alldis as Director for a period of one year, ending on the date of the next Annual General Meeting.
- The Meeting of Shareholders approved the re-election of Mr Philip W. Heston as Director for a period of one year, ending on the date of the next Annual General Meeting.
- The Meeting of Shareholders re-appointed Mr John Alldis and Mrs Ursula Schliessler to sign alone as sole representative of the Board of Directors / Management Company any day to day management of the Company's affairs.
- The Meeting of Shareholders approved the re-appointment of KPMG AUDIT, Luxembourg as Independent Auditors (Réviseur d'Entreprises) for a period of one year, ending on the date of the next Annual General Meeting.

On behalf of

CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, tenue le 15 mars 2005 à 11.00 heures. Il a été décidé:

- L'Assemblée des Actionnaires a approuvé la ré-élection de Monsieur Jay Gerken au poste d'Administrateur (Président) pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
- L'Assemblée des Actionnaires a approuvé la ré-élection de Madame Ursula Schliessler au poste d'Administrateur pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
- L'Assemblée des Actionnaires a approuvé la ré-élection de Monsieur Simon Airey au poste d'Administrateur pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
- L'Assemblée des Actionnaires a approuvé la ré-élection de Monsieur John Alldis au poste d'Administrateur pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
- L'Assemblée des Actionnaires a approuvé la ré-élection de Monsieur Philip W. Heston au poste d'Administrateur pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
- L'Assemblée des Actionnaires a renouvelé les pouvoirs de Monsieur John Alldis et Madame Ursula Schliessler à signer seul comme représentant du Conseil d'Administration / de la société de gestion tout acte de gestion journalière de la société.
- L'Assemblée des Actionnaires a approuvé la renouvellement du mandat de KPMG AUDIT, Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Pour le compte de

CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03486. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024112.3/984/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

32972

**CITCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

G. Lecuit  
Notaire

(024111.3/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**FORTUNA BANQUE S.C., Société Coopérative.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 130-132, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 7.143.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Rollinger  
Administrateur-Directeur

(024118.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 38.087.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Pour CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.  
CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)  
Signature

(024117.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**HIRSCHMANN ELECTRONICS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 98.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 mars 2005.

H. Hellinckx  
Notaire

(024123.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**PXP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. PPI, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 106.506.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger  
Notaire

(024168.3/211/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**SASIB TOBACCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 64.940.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mars 2005 que:

\* CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé Commissaire, en remplacement de la société PricewaterhouseCoopers, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024163.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**AGF BENELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, rue Fr. Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 35.910.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024169.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**LA NAPOULE S.A., Société Anonyme,  
(anc. CORSO SAN GOTTARDO).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 106.548.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024172.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**ORTANO MARE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 60.154.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 25 février 2005 à 14.00 heures*

*à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Mme Denise Vervaet, Mme Luisa Demichelis et M. Pierre Schill en tant qu'Administrateurs.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2005.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer FIDUCIAIRE DU GLACIS, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024205.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

32974

**FINKA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 72.382.

*Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 février 2005*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Madame Nathalie Mager, employée privée, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

\* Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg,

\* Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg,

\* La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024176.3/655/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**BANCROFT IMMOBILIER INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 105.763.

*Extrait de la décision du conseil d'administration de la société en date du 18 février 2005*

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, B.P. 881 L-2018 Luxembourg.

Pour extrait conforme

D. Van den Bulke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB05017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024188.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**CLAY TILES INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 68.703.150,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 89.337.

Le siège social de l'associé LUX TILES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 96.456, est désormais sis au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Représenté par H. Neuman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024223.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**A.M. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.  
R. C. Luxembourg B 106.657.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège de la société le 18 février 2005*

Membres présents:

1. La société à responsabilité limitée EUROGTC-CONSULTING, avec siège social à L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 73.140, ici représentée par son gérant unique, Monsieur Franck Coustet, administrateur de sociétés, demeurant à L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage;
2. La société anonyme MATTHEWS SERENITY AND MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 98.964, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Franck Coustet, administrateur de sociétés, demeurant à L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage;
3. Monsieur Philippe Maurice, expert foncier, né le 7 février 1943 à Cambremer (France), demeurant à F-14089 Caen (France), 5, rue Saint Michel.

Lesquels administrateurs présents ou tels que représentés, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, est désigné administrateur-délégué Monsieur Philippe Maurice, prénommé, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

EUROGTC-CONSULTING / MATTHEWS SERENITY AND MANAGEMENT S.A. / P. Maurice

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01611. – Reçu 0 euro.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024187.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**BRIANFID-LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 81.520.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 13 mai 2004*

Le conseil a décidé, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'auditeur externe de la société DELOITTE S.A. pour l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024197.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**REGGIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 77.769.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 3 mai 2004*

L'Assemblée procède à l'élection définitive en qualité d'administrateur de Monsieur Frédéric Noel, co-opté en remplacement de Monsieur Pierangelo Agazzini, administrateur démissionnaire, par le Conseil d'Administration en date du 29 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2005.

REGGIO INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03988. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024264.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

32976

**ZEBRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 67.760.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 3 mars 2005 à 15.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs, Messieurs J.-M. Heitz et A. De Bernardi et Madame Ries-Bonani et du Commissaire aux Comptes, Monsieur A. Schaus pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024203.3/1172/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**ARIANE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 39.300.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale statutaire du 10 mars 2005 à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide à l'unanimité de renouveler le mandat de MM. François Prenay, Koen Lozie et Jean Quintus, en tant qu'Administrateurs pour une période de trois ans conformément à l'article 7 des statuts.

L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Pierre Schill, 10A, boulevard de la Foire, en tant que Commissaire aux Comptes de la société pour une période de trois ans conformément à l'article 10 des statuts.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 30 novembre 2007.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024206.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**PARMERIA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 5.391.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 10 mars 2005 à 15.00 heures à Luxembourg*

*Résolution*

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs, Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et la société COSAFIN S.A., pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Extrait sincère et conforme  
PARMERIA  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024207.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---